

Protocole additionnel à la Convention de coopération internationale

entre

L'Université de Lille (ULILLE)

Etablissement Public, à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, N° siret 130 023 583 00011
sise 2 rue Paul Duez, 59000 Lille (France), représentée par son Président Jean-Christophe Camart, agissant
pour le compte de la Faculté Langues, Littératures et Civilisations Étrangères
dont Dominique HERBET est la Doyenne

et

L'Université de Pise (UNIPD)

un établissement public d'enseignement supérieur fondé en 1343 et créé par le décret royal no 2102 du 30
septembre 1923,
sise Lungarno Antonio Pacinotti, 43, 56126 Pise (Italie), représentée par son Recteur, Prof. Paolo Maria
Mancarella.

Convention de collaboration relative à un double *Master/Laurea Magistrale* *in Informatica umanistica/mention Langues et Sociétés, Études italiennes -édition numérique et* *imprimée de textes littéraires*

Cet accord porte sur le diplôme de *Laurea Magistrale in Informatica umanistica* décerné par l'Università di Pisa (Italie) et le *Master mention Langues et Sociétés, Études italiennes -édition numérique et imprimée de textes littéraires*, délivré par l'Université de Lille (France).

1. Objet de la Convention

Les institutions contractantes s'accordent pour proposer un programme de double diplôme organisé respectivement par l'Université de Lille et l'Università di Pisa.

En vertu de ce programme, le diplôme de *Master mention Langues et Sociétés, Études italiennes -édition numérique et imprimée de textes littéraires* délivré par l'Université de Lille et le diplôme d'*Informatica umanistica* décerné par l'Università di Pisa seront attribués aux étudiants qui rempliront les conditions décrites ci-après.

2. Parcours d'études

2.1 Les étudiants de l'Università di Pisa

Les étudiants inscrits à la première année de la *Laurea Magistrale in Informatica Umanistica* de l'Università di Pisa demeurent étudiants de cette institution pour toute la durée du diplôme. Une fois obtenus les 60 ECTS de la première année de la *Laurea Magistrale in Informatica umanistica*, ils doivent obtenir les 60 ECTS (y compris les crédits relatifs au stage et au mémoire final) de la deuxième année (année de mobilité obligatoire)

du *Master mention Langues et Sociétés, Études italiennes -édition numérique et imprimée de textes littéraires* de l'Université de Lille, selon ses règles en vigueur. La soutenance du mémoire final aura lieu à l'Université de Lille. A l'issue de cette formation ils obtiendront le diplôme d'Études italiennes - édition numérique et imprimée de textes littéraires décerné par l'Université de Lille et le diplôme de *Laurea Magistrale in Informatica Umanistica* décerné par l'Università di Pisa.

2.2 Les étudiants de l'Université de Lille.

Les étudiants inscrits à la première année au *Master mention Langues et Sociétés, Études italiennes -édition numérique et imprimée de textes littéraires*, de l'Université de Lille demeurent étudiants de cette institution pour toute la durée du diplôme. Une fois obtenus les 60 ECTS de la première année du Master mention Langues et Sociétés, Études italiennes -édition numérique et imprimée de textes littéraires, ils doivent obtenir les 60 ECTS (y compris les crédits relatifs au stage et au mémoire final) de la deuxième année (année de mobilité obligatoire) de la *Laurea Magistrale in Informatica umanistica* de l'Università di Pisa selon ses règles en vigueur. La soutenance du mémoire final aura lieu à l'Università di Pisa. A l'issue de cette formation ils obtiendront le diplôme de *Master mention Langues et Sociétés, Études italiennes -édition numérique et imprimée de textes littéraires* décerné par l'Université de Lille et le diplôme de *Laurea Magistrale in Informatica umanistica* décerné par l'Università di Pisa.

3. Sélection et encadrement des étudiants

3.1 Chaque Université définit ses propres critères pour s'assurer de l'aptitude des candidats à prendre part au programme ; chaque établissement s'engage à partager la liste des noms des étudiants sélectionnés et de transmettre aux services administratifs de l'Université partenaire les documents nécessaires à l'accueil et l'inscription des étudiants en mobilité.

3.2 Le Conseil Académique de la *Laurea Magistrale in Informatica umanistica* nommera une commission de recrutement pour sélectionner les candidatures des étudiants inscrits à cette formation. Cette commission sélectionnera un maximum de 5 étudiants. Les critères de sélection prendront en compte l'excellence académique et la connaissance du français (minimum B2 selon le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues).

3.3 La Faculté de référence du Master mention Langues et Sociétés, Études italiennes -édition numérique et imprimée de textes littéraires de l'Université de Lille *nommera annuellement* une commission de recrutement pour sélectionner les candidatures des étudiants inscrits à cette formation. Cette commission sélectionnera un maximum de 5 étudiants. Les critères de sélection prendront en compte l'excellence académique et la connaissance de l'italien (minimum B2 selon le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues).

3.4 Chacun des étudiants participant au programme est suivi par un responsable académique dans chacune des Universités. Ce responsable académique a pour mission de suivre les activités de l'étudiant participant afin de garantir le respect de la cohérence de celles-ci au programme de double-diplôme. Il sera désigné et nommé par le responsable académique du programme et sera en charge de l'information croisée entre les institutions.

4. Droits d'inscription et Contribution vie étudiante et de campus (C.V.E.C.)

4.1 Les deux Universités devront faciliter l'accueil des étudiants qu'ils reçoivent au travers de leurs services respectifs des relations internationales et de mobilité des étudiants.

4.2 L'étudiant de l'institution d'origine est juridiquement inscrit dans cette institution. Il y acquitte ses droits d'inscription. Il n'acquitte pas de droits d'inscription dans l'institution hôte, sous réserve d'éventuels droits liés à des activités non comprises dans les droits d'inscription de l'établissement d'accueil. Chaque institution délivrera une carte d'étudiant, avec exonération des droits, aux étudiants de l'institution partenaire.

4.3 Les étudiants de l'Università di Pisa doivent, avant chaque inscription à l'Université de Lille, s'acquitter de la Contribution vie étudiante et de campus (C.V.E.C.). Dissociée des frais d'inscription, cette contribution, d'un montant de 91€ pour l'année académique 2019/2020 (révisable annuellement) est : « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L841-5 du Code de l'Education). Les étudiants en échanges internationaux, exonérés de droit d'inscription en France, ne sont pas assujettis à la C.V.E.C.. Cette exclusion ne s'applique cependant pas aux étudiants en double diplôme et donc à ceux de Pise dans la mesure où leur mobilité n'est pas uniquement validante mais diplômante.

4.4 L'hébergement, les transports, les dépenses courantes et l'argent de poche seront à la charge de l'étudiant.

5. Droits et responsabilités des étudiants

5.1 Présentation générales

Les droits et les responsabilités des étudiants sont les mêmes que ceux qui sont valables pour chaque étudiant diplômé de l'établissement. L'étudiant doit se conformer aux exigences de l'institution concernant la documentation nécessaire pour les procédures d'inscription et les éventuels visas. Les établissements fourniront, par l'intermédiaire des coordinateurs, les informations appropriées aux étudiants concernant les obligations universitaires, les aides à la mobilité, les obligations administratives et les règlements financiers que la mobilité implique.

5.2 Services

Les étudiants inscrits dans le programme de mobilité bénéficient de tous les services offerts par l'université d'accueil. Les services doivent être les mêmes que ceux accordés aux autres étudiants inscrits à l'université. Outre les services habituels offerts par chaque institution, chaque partenaire s'engage à fournir des services ad hoc aux étudiants internationaux, y compris : l'aide à l'obtention de visas et permis de séjour ; aide à la recherche d'hébergement, cours de langue, activités d'intégration, etc.

5.3 Hébergement

Il est convenu que chaque institution aidera l'étudiant de l'institution partenaire dans ses démarches concernant l'hébergement, dans la mesure des possibilités locales.

5.4 Assurance

Les étudiants sont tenus de souscrire l'assurance maladie appropriée, si nécessaire. Chaque institution s'engage à fournir des informations appropriées aux étudiants pour leur inscription dans le système national de santé

ou de proposer d'autres types d'assurance maladie qui peuvent être nécessaires, avant leur arrivée ou une fois qu'ils se sont inscrits dans l'établissement d'accueil. Les étudiants sont également tenus de disposer d'une assurance en responsabilité civile, les couvrant dans les deux (02) établissements pour toute la durée du double diplôme.

6. Délivrance du double-diplôme

6.1 Les étudiants sont soumis aux règlements des études et des examens en vigueur dans l'Université d'accueil. Chaque université s'engage à valider les résultats obtenus par les étudiants au sein de l'Université d'accueil.

6.2 Chaque Université s'engage à fournir le procès-verbal (transcript of records) de validation des examens passés par les étudiants en mobilité et à valider les examens passés par ses propres étudiants à l'Université d'accueil.

6.3 Les enseignements ainsi que les crédits (ECTS) correspondant aux enseignements concernant les étudiants à l'Università di Pisa sont annexés (Annexe A). Les enseignements ainsi que les crédits (ECTS) correspondant aux enseignements concernant les étudiants à l'Université de Lille sont annexés (Annexe B). Ces éléments pourront être modifiés chaque année de commun accord entre les départements de référence, c'est-à-dire le Département d'Informatique de l'Università di Pisa et la Faculté LLCE de l'Université de Lille.

6.4 Chacune des Universités délivrera son diplôme correspondant à savoir :

- Pour l'Université de Lille : *Master mention Langues et Sociétés, Études italiennes -édition numérique et imprimée de textes littéraires*
- Pour l'Università di Pisa : *Laurea Magistrale in Informatica umanistica*

7. Gestion du programme de double diplôme

7.1 Les Universités signataires de ce présent accord s'informent réciproquement sur toutes les questions relatives au double-diplôme et maintiennent un échange régulier sur leurs publications scientifiques relatives à ce programme.

7.2. L'Università di Pisa désigne comme responsable académique pour ce programme de double diplôme le Président du Conseil Académique de la *Laurea Magistrale in Informatica umanistica* (Annexe C). L'Université de Lille désigne comme responsable académique pour ce programme de double-diplôme le responsable de l'accord (Annexe C). Les services des relations internationales respectifs s'occuperont des aspects administratifs.

7.3 Les responsables académiques du présent accord réaliseront chaque année une évaluation de son fonctionnement dans le but de réaliser les ajustements nécessaires.

8. Protection des données personnelles

Les deux partenaires garantissent un usage éthique des données personnelles échangées. Ils s'abstiennent

d'effectuer toute autre exploitation que celles prévues dans les clauses de cette convention Dans le cadre de leurs relations, les parties s'engagent également à respecter la législation existante applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à partir du 25 mai 2018.

9. Validité et conflits

9.1 Le présent accord entre en vigueur une fois signé en français et en italien par les représentants de chacune des Universités. Il aura une durée de quatre (04) années universitaires à partir de la date de sa signature. Un bilan sera donné à la fin de la période des quatre ans et avant le renouvellement. Les parties prenantes peuvent, avec un préavis de six (06) mois, mettre fin à l'accord. Cependant, la formation en cours doit aller à son terme pour les étudiants qui y sont inscrits. L'accord est renouvelable sous condition du consentement écrit par les deux parties.

9.2 Pour toute contestation concernant l'interprétation ou la mise en application du présent accord, les parties conviennent, avant de porter le différend devant le tribunal compétent, de chercher à surmonter chaque difficulté d'un commun accord par l'intermédiaire de la Commission Bilatérale. Si les parties ne parviennent pas à trouver un accord, le tribunal territorialement compétent est celui où réside le défendeur.

9.3 Les modifications du présent accord figureront comme protocole additionnel à celui-ci et sera signé par les représentants des deux institutions.

Cette convention est établie en quatre (04) exemplaires originaux dont deux (02) en français et deux (02) en italien. En cas de litige, la version italienne fait foi.

Pisa, le _____ 2020

Lille, le _____ 2020

UNIVERSITÀ DI PISA

UNIVERSITE DE LILLE

RECTEUR

Prof. Paolo Maria Mancarella

PRESIDENT

Prof. Jean-Christophe Camart

ALLEGATO A - PLAN DES ETUDES DE L'ETUDIANT DE L'UNIVERSITA DI PISA

Année 1	Premier semestre	ECTS	Deuxième semestre	ECTS
Première année à Pise	Linguistica francese	6	Diritto dell'informazione/Teoria e tecnica della catalogazione e classificazione (SAG)	6
	Seminario di Cultura Digitale	3	Filologia digitale / Codifica di testi (LET)	6
	Filologia romanza (LET)	6	Seminario di cultura digitale	3
	Storia pubblica digitale (SAG)	6	Letteratura francese	9
	Programmazione e analisi di dati (INF)	6	Programmazione e analisi di dati (INF)	9
			27	
Année 2	Troisième semestre	ECTS	Quatrième semestre	ECTS
Second year at Lille	UE 1 Pratique de la langue : version	3	UE 1 Pratique de la langue : version	3
	UE 2 Méthodologie et numérique appliquée	3	UE 2 Mémoire	9
	Édition critique numérique		UE 3 Séminaire de littérature italienne A (LET)	6
	UE 3 Séminaire de littérature italienne A(LET)	6	UE 4 Séminaire de littérature italienne B / Séminaire de littérature française (LET)	6
	UE 4 Séminaire de littérature italienne B / Séminaire de littérature française (LET)	6	UE 5 Séminaire d'ouverture (INF)	3
	UE 5 Séminaire d'ouverture : Informatique éditoriale (INF)	3	Éditions multisupports de textes xmlisés	
	Connaissance de la chaîne éditoriale électronique		Programmation JavaScript 2	
	Programmation JavaScript 1		UE 6 : Mise en situation professionnelle - stage	3
	UE 6 Séminaire thématique transversal (INF)	3		
	UE 7 – UE PE Lexicographie électronique (INF)	3		
	UE 8 Lexicométrie (INF)	3		
		30		30

Ambito informatico (INF)

30

Ambito storico/artistico/giuridico (SAG)

12

Ambito linguistico/letterario (LET)

36

ALLEGATO B – PLAN DES ETUDES DE L'ETUDIANT DE L'UNIVERSITE DE LILLE

Année 1	Premier semestre	ECTS	Deuxième semestre	ECTS
Première année à Lille	UE1 : Pratique de la langue: Thème ou version	3	UE1 : Pratique de la langue: Thème ou version	3
	UE2 : Méthodologie et numérique appliquée (3 ECTS)	3	UE2 : Méthodologie et mémoire	6
	UE3 Séminaire de littérature italienne A(LET)	6	UE3 Séminaire de littérature italienne A (LET)	6
	UE4 Séminaire de littérature italienne B (LET)	6	UE4 Séminaire de littérature italienne B (LET)	6
	UE5 (INF)	3	UE5 séminaire d'ouverture: Édition numérique (INF)	3
	- Édition de documents stylés		UE6 (INF)	6
	- XML (enrichissement et TEI)		- XSLT pour l'édition HTML	
	UE6 (INF)	6	- Programmation pour l'extraction d'informations (PERL)	
	- Algorithmique			
	- Programmation pour l'extraction d'informations (PERL)			
	UE7: Humanités numériques	3		
	30		30	
Année 2	Troisième semestre	ECTS	Quatrième semestre	ECTS
Deuxième année à Pisa	Linguistica computazionale	12	Bibliografia / Teoria e tecnica della catalogazione e classificazione (SAG)	6
	Text mining / Biblioteche digitali (INF)	6	Seminario filologia italo-francese (LET)	12
	Storia pubblica digitale (SAG)	6	Tesi	12
	Programmazione (parte di Programmazione e analisi di dati) (INF)	6		
		30		30
	Ambito informatico (INF)	30		
	Ambito storico/artistico/giuridico (SAG)	12		
	Ambito linguistico/letterario (LET)	36		

ALLEGATO C - CONTATTI

	Università di Pisa	Université de Lille
Doyen du Département ou de la Faculté	Rolando Ferri rolando.ferri@unipi.it	Dominique Herbet dominique.herbet@univ-lille.fr
Responsable du programme	Alessandro Lenci alessandro.lenci@unipi.it	Camilla Cederna camilla.cederna@univ-lille.fr
Relations internationales	<u>Dipartimento di Filologia, Letteratura, Linguistica</u> Prof. Sara Soncini sara.soncini@unipi.it	<u>Faculté Langues, Littérature et Civilisations Etrangères</u> Marine Dori marine.dori@univ-lille.fr
	<u>Settore Internazionalizzazione</u> Dott.ssa Cristina Orsini cristina.orsini@unipi.it cooperations@unipi.it	<u>Direction développement international</u> Thomas Heckly thomas.heckly@univ-lille.fr